Cinquante cinquième année. - N ° 105 A Lundi 31 mai 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 2357

84 – VAUCLUSE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Ventes et cessions

391 826 740 RCS Avignon.
LUBERON TP.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 150000.00 EUR.
Adresse : Zac Pied Rousset, 84220 Roussillon.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS RELATIF A UN PROJET DE FUSION ENTREPRISE FAURIE SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 300 000 EUROS SIEGE SOCIAL : SAINT SERNIN (07200) 158 ROUTE DE LACHAPELLE 338 786 254 RCS AUBENAS _____ LUBERON TP SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 150 000 EUROS SIÈGE SOCIAL : ROUSSILLON (84220) ZAC PIED ROUSSET 391 826 740 RCS AVIGNON Aux termes d'un projet de traité de fusion en date à Montélimar du 27 mai 2021 déposé au nom de la société ENTREPRISE FAURIE au greffe du Tribunal de Commerce de AUBENAS le 28 mai 2021 et au nom de la société LUBERON TP au greffe du Tribunal de Commerce de AVIGNON le 28 mai 2021, il résulte que la société ENTREPRISE FAURIE se propose d'absorber, à titre de fusion, la société LUBERON TP, au moyen de l'apport, par cette dernière, de la totalité des éléments constituant son actif évalués à 1 115 646 € contre la prise en charge de son passif évalué à 1 146 244 €, tels qu'ils ressortent des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la société LUBERON TP. La société ENTREPRISE FAURIE étant propriétaire de la totalité du capital de la société LUBERON TP depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de traité de fusion au greffe du Tribunal de Commerce, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la société ENTREPRISE FAURIE contre des actions de la société LUBERON TP en sorte que la société ENTREPRISE FAURIE ne procédera à aucune augmentation de capital à raison de cette absorption. Les créanciers des sociétés parties à l'opération dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition dans les conditions et délais prévus à l'article R236-8 du Code de Commerce et notamment dans le délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Pour avis.

La Directrice de l'information légale et administrative : Anne DUCLOS-GRISIER